

N° 2023-056

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L.2213-1, L. 2213-2, L ;2213-4, et L.2213-6, traitant des pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le décret N°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L. 111-1, L. 113-1, R. 113-1, L. 162-1, R. 162-1,

Considérant la manifestation Les Comptoirs Carignanais du vendredi 30 juin 2023, aux fins d'installer les stands, le parking situé place de Lartigotte 33360 Carignan de Bordeaux, sera fermé au stationnement dès 16h.

ARRETE

ARTICLE 1er –

La circulation et le stationnement des véhicules sera réglementée le vendredi 30 juin 2023 afin de permettre la mise en place des « Comptoirs Carignanais ».

ARTICLE 2-

Le parking sera fermé à la circulation et au stationnement de 16h00 à 23h30, place de Lartigotte, 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 3-

Les panneaux de signalisation et de déviation nécessaires seront mis en place pour l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4- *ampliation du présent arrêté sera adressée à :*

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Thierry GENETAY

